



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR



Monsieur Le maire Claude ALEMAGNA
Maire de Lorgues
Hôtel de Ville
Cours de la République
83510 Lorgues

La Valette-du-var, le 17 Février 2026

Référence à rappeler : 26003 / JLH/FD

Affaire suivie par : Sylvia RODRIGUEZ, tel.04 94 61 99 39

Objet : Avis CMA PACA sur le projet de modification n° 2 du PLU de la commune de Lorgues

Monsieur le Maire,

Vous avez transmis à nos services votre projet de modification n°2 du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Lorgues, par courrier le 9 décembre 2025 pour avis en tant que Personne Publique Associée, conformément aux dispositions des articles L. 153-40 du code de l'urbanisme.

Après avoir étudié avec attention les documents transmis, notre Compagnie émet donc un **avis favorable quant à votre projet de modification de PLU.**

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de mes sentiments distingués.

Roland ROLFO,
Président de la Chambre de niveau départemental Var

Bien à vous
